



Enduro silure du 11 au 13 septembre (46 heures) Sur le plan d'eau Le Plain Perche

REGLEMENT

Article 1

Tout équipe participante doit posséder son permis de pêche fédéral (mais pas obligatoirement celui des ballastières) et respecter la réglementation en vigueur en matière de pêche.

Le montant de l'inscription s'élève à 120 € par équipe, un repas (salade au lard) sera servi le vendredi soir.

Le port des cuissardes, waders est interdit, le port des bottes est autorisé.

Article 2

Modes de pêche autorisés :

Heures légales : tout mode de pêche à la ligne, du bord (dans les limites du poste attribué)

Heures de nuit : pêche à la ligne, flottante ou de fond, eschée de bouilletes, pellets ou graines.

Article 3

Une fiche de contrôle sera remise à chaque équipage. Elle devra être remise impérativement aux commissaires à la fin du concours.

Article 4

Le début de la compétition, ainsi que les heures de pêche de nuit, seront signalés par un coup de trompe ou de feu. (Consulter le programme pour l'heure)

Article 5 : Tirage au sort des postes le vendredi à 12h00 :

Les numéros de postes et ainsi que les noms des équipes seront introduit respectivement dans 2 urnes différentes. Le nom d'une équipe est tiré au sort ainsi que 2 numéros de poste. L'équipe choisi un poste parmi les 2, le poste non choisi est remis dans l'urne. La dernière équipe tirée au sort dispose de 2 choix de poste.

Le changement de poste durant la compétition n'est pas autorisé.

Article 6 : Amorçage

L'amorçage est possible dès le signal de départ.

La barque ainsi que le bateau amorceur, sont autorisés pour l'amorçage et la dépose des lignes dans la limite de la zone attribuée au poste. En cas de litige la commission règlement sera seule juge.

Article 7 : Prises

Seront comptabilisés les silures d'un poids supérieur à 3 kg.

Tout poisson devra être remis à l'eau obligatoirement après contrôle.

Le poisson mort ou en trop mauvais état ne sera pas retenu pour le classement.

Tout transfert de poissons, d'une équipe à l'autre, pendant l'épreuve, entraînera immédiatement la disqualification et l'exclusion du concours des deux équipes, sans remboursement de leurs frais d'inscription.



Enduro silure du 11 au 13 septembre (46 heures) Sur le plan d'eau Le Plain Perche

Article 8 : condition de pêche.

4 cannes sont autorisées par équipe. Le bateau est autorisé durant le combat, toutefois celui-ci doit se dérouler sur le poste de l'équipe concernée. Si durant un combat, une ligne d'un autre concurrent est déplacée. Le poisson ne sera pas comptabilisé (en cas de réclamation de l'intéressé).

Article 9 : les récompenses sur une base de 11 équipes engagées, la totalité des inscriptions étant reversée au concurrents (moins les 15€ par équipe pour le repas du vendredi midi).

Le classement général se fera en fonction du poids de poissons pris en compte.

1^{er} prix : 400€

4^e prix : 150€

2^e prix : 250€

5^e prix : 100€

3^e prix : 200€

De la 4^e à la 9^e place lot de consolation.

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un concours pour des raisons de sécurité. Il sera procédé au remboursement de l'engagement.

Une commission "règlement" mise en place par l'APBD se réserve le droit de trancher tout litige.

Le fait de concourir entraîne le respect du présent règlement. Tout concurrent, passant outre celui-ci ou cherchant à frauder, de quelque manière que ce soit, verra aussitôt son équipage disqualifié et exclu de l'épreuve, sans remboursement de ses frais d'inscription.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident et de vol.

L'inscription signifie l'acceptation du présent règlement

Bulletin d'inscription : Enduro silure

Pêcheur 1 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Pêcheur 2 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Les bulletins d'inscription sont à envoyer par courrier à (Accompagné du règlement de l'inscription.) :

MAGNIER PATRICK

20A, Chemin de la Corvée

08090 Montcy Notre Dame

Tel : Fix ➔ 03 24 56 47 43 Port ➔ 06 59 01 98 95



Enduro silure du 11 au 13 septembre (46 heures) Sur le plan d'eau Le Plain Perche

Plan du site :

